

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HIRTZFELDEN
SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2022

Sous la présidence de Monsieur Stéphane SENEZ, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19h00.

Présents : M. Christophe BITARD, 1^{er} adjoint
Mme Tiphonie LUDIERES, 2^{ème} adjointe
M. Maurice PLOSKONKA, 3^{ème} adjoint
Mme Carine PETERMANN, 4^{ème} adjointe

M. Thierry DEMMEL, M. Frédéric PROBST, Mme Marie GOETZ, M. Frédéric GOETZ, Mme Sylvie NOTO-SUPPIGER, M. Mathieu LANG, les conseillers.

Absents excusés : Mme Céline GLAENTZLIN, M. Denis IMHOFF

Procuration : Mme Céline GLAENTZLIN à M. Maurice PLOSKONKA, Mme Marie GOETZ à Mme Carine PETERMANN jusqu'au point n°4, M. Denis IMHOFF à Mme Sylvie NOTO-SUPPIGER.

Absents : Mme Myriam NAEGELIN, M. Michel SAUVAGEOT

Sur proposition du Maire, M. Christophe BITARD, adjoint au maire, est nommé secrétaire de séance. Il sera assisté de Mme Céline BARQUIN, secrétaire de mairie.

Le quorum étant atteint, M. le maire invite l'assemblée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 juin 2022
2. Finances (compte-rendu, décisions modificatives, ...)
3. Délégations du Conseil municipal au Maire
4. Acte administratif : échange de parcelle rue de Fessenheim
5. Vente de la dépendance 22 rue de la République
6. Chasse : révision de la superficie et du loyer du lot n°3
7. Chasse : renouvellement d'un agrément du lot n°3
8. Désignation d'un signataire pour des demandes de travaux
9. Informations – Communications
 - 9.1. – Communication du rapport d'activités 2021 du SIAEP de Munchhouse
 - 9.2 - Communication du rapport d'activités 2021 de la CC Pays Rhin Brisach
 - 9.3 - Communication du rapport d'activités 2021 de Territoire d'énergie d'Alsace

Point n°1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 28 juin 2022

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, **Approuve** le procès-verbal de la séance du 28 juin 2022

Point n°2 – Finances

Néant.

Point n°3 - Délégations du Conseil municipal au Maire

Décisions municipales relatives à la location de la salle polyvalente :

Dates	Locataire	Objet de la location	Prix de la location
Du 26 au 29/05	ACCH	Fête de la Fraxinelle	551,00 €
Du 25 au 26/06	Habitant de la commune	Réservation privée	631,30 €
Du 02 au 03/07	Habitant de la commune	Réservation privée	250,00 €
Du 27 au 28/08	Habitant de la commune	Réservation privée	250,00 €

Nouvelles concessions acquises au cimetière communal de Hirtzfelden depuis la dernière séance :

- Case n°4 du colombarium II pour une durée de 15 années à compter du 12 août 2022.
- Case n°5 du colombarium III pour une durée de 15 années à compter du 26 septembre 2022

Ni la Commune ni la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach (CC du 27.02.2017, point n°8) ne font valoir leur droit de préemption urbain sur les biens suivants :

N° d'ordre	Références cadastrales		Situation du bien	Contenance	Nature	Zonage du PLUi	Observation
08/2022	S. 24P	P. 0291 - 0292 - 0258	Rue de Fessenheim	6956 m ²	Non bâti	1AUa1	
09/2022	S. 24	P. 131/65	9 rue des Pins	583 m ²	Bâti	UB	
10/2022	S. 24	P. 67	69 rue de Fessenheim	4289 m ²	Bâti	UB et A	

Monsieur le Maire informe avoir missionné les agents de la Brigade Verte afin de constater une irrégularité en matière d'urbanisme sur une propriété.

Le rapport de constatation de la Brigade verte en date du 16 août 2022 a été transmis à Madame la Procureure de la République de Colmar pour instruction.

Point n°4 - Acte administratif : échange de parcelles rue de Fessenheim

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité dont 1 voix contre par procuration (D. Imhoff) et deux abstentions (S. Noto-Suppiger et M. Lang)

- **Autorise** le Maire à rédiger l'acte administratif d'échange de terrains,
- **Désigne** M. Christophe BITARD pour représenter la Commune.

Point n°5 - Vente de la dépendance 22 rue de la République

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité,

- **D'approuver** le projet de compromis de vente concernant la vente d'une partie de la parcelle cadastrée n°122 en section 03 au prix de 66 810 € TTC au profit de Mrs Hugo et Alejandro IERACI,
- **De donner délégation** à Monsieur le Maire pour adapter à la marge le texte de la promesse de vente dans la mesure où l'économie globale de la promesse de vente n'est pas remise en cause,
- **D'autoriser** le Maire à signer le projet de promesse de vente,
- **D'autoriser** le Maire à prendre en charge les frais de géomètre,
- **D'autoriser** le Maire à signer tout document relatif à cette transaction.

Point n°6 - Chasse : réduction de la superficie et du loyer du lot n°3

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, **prend acte** des remarques émises par un membre de la 4C **et décide**, à l'unanimité,

- **De réviser** la superficie du lot de chasse n° 3 à 611 ha.
- **De fixer** le loyer annuel du lot n° 3 à 13846 € à compter du 1^{er} octobre 2022 et jusqu'à l'échéance du bail en cours.
- **D'Autoriser** M. le Maire ou son représentant à engager toutes les démarches, et à signer les documents afférents à cette opération

Point n°7 - Chasse : renouvellement d'un agrément (Lot n°3)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Donne une suite favorable** à la demande de Monsieur Richard ZIHLMANN et accorde l'agrément en qualité de garde-chasse privé du lot n°3 à Monsieur Nicolas RUSCH.

Point n°8 - Désignation d'un signataire pour des demandes de travaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** de désigner M. Maurice PLOSKONKA, 3ème adjoint au maire, pour prendre la décision relative au permis de démolir n° 068 140 22 B0005 et à la déclaration préalable de travaux n° 068 140 22 B0025, ainsi que des éventuels permis modificatifs et autres actes relatifs à ces dossiers.

Point n°9 – Informations – Communications

Point n°9.1. – Communication du rapport d'activités 2021 du SIAEP de Munchhouse

Le Conseil municipal **prend acte** de la communication du rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Point n°9.2 - Communication du rapport d'activités 2021 de la CC Pays Rhin Brisach

Le Conseil municipal **prend acte** du rapport annuel 2021 de la CC Pays Rhin-Brisach.

Point n°9.3 - Communication du rapport d'activités 2021 de Territoire d'énergie d'Alsace

Le Conseil municipal **prend acte** du rapport annuel 2021 du syndicat Territoire d'énergie d'Alsace.

Christophe BITARD, 1^{er} adjoint

Plusieurs rendez-vous prévus prochainement :

- avec TDF concernant **l'antenne radio électrique** à proximité du Château d'eau pour faire un point sur le l'offre de location à la commune suite aux sollicitations de Valocôme depuis plus d'un an.
- avec des prestataires photocopieurs concernant le contrat à renouveler.

Le **calendrier des réunions** jusqu'à la fin de l'année a été mis à jour et sera envoyé par mail aux membres des commissions.

Tiphanie LUDIERES, 2^{ème} adjointe

La rentrée des classes s'est bien passée.

L'élection du **conseil municipal des enfants** se tiendra à l'école le vendredi 30 septembre et l'élection du petit maire aura lieu en salle du conseil municipal parmi les 7 jeunes élus le lundi 3 octobre à 18h.

Le **barbecue du 27 août** a été un succès en rassemblant dans la convivialité une quinzaine de jeunes participants. Le prochain aura lieu le 28 août 2023.

La **réunion pour le choix des livres qui seront offerts à Noël** aux enfants de l'école est programmée le 21 octobre prochain.

L'opération « une Naissance, un arbre » est renouvelée cette année et aura lieu le samedi 26 novembre. Les enfants nés en 2019 seront invités par courrier.

Maurice PLOSKONKA, 3^{ème} adjoint

Le service technique a terminé une grande partie du nettoyage du cimetière (taille notamment).

La tondeuse Kubota a encore rencontré des problèmes techniques, des pièces sont à changer.

L'entreprise « + de Vert » interviendra cette année pour la taille des arbres de la commune. Cette taille a lieu tous les deux ans.

Carine PETERMANN, 4^{ème} adjointe

Le nouveau site internet de la commune sera mis en ligne dans les premiers jours d'octobre.

Les associations ont été invitées à fournir un court descriptif de leur activité. Pour l'instant, seule trois d'entre-elles ont répondu.

M. le Maire

Vandalisme : réunion à 19h30 le 29/09/2022 en mairie avec la gendarmerie dont un médiateur, la Brigade Verte et familles.

Personnel communal : 18 août : retour d'Emilienne Pierrat les mardis et jeudi (communication, évènementiel, état civil...), 7 septembre : départ Coralie Bouazri (ménage salle + école) – 8 septembre : retour de Corinne Hoffmeyer (ménage école) et arrivée de Sabrina Daoudi (ménage salle).

Plan Communal de Sauvegarde : il a été mis à jour à la demande du Préfet et sera envoyé au conseillers et personnes intéressées.

Le nouveau Chef de Corps du Régiment de Marche du Tchad est venu se présenter au Maire. Il a proposé l'aide des marsouins en cas de gros sinistre sur la commune.

Nomination par arrêté d'un correspondant incendie et secours

Tiphanie Ludières a été désignée.

Les nouvelles cartes d'accès aux déchèteries seront distribuées à Hirtzfelden les 5 et 18 octobre de 17h à 19h. Se munir d'un justificatif de domicile.

Fête de Noël des aînés : samedi 3 décembre à la salle polyvalente – Traiteur : Côté Cuisine.

Organisation : Commission Fêtes et Cérémonies

Animation : arrivée des Pères Noël à moto, évènement organisé cette année par la Com'Com du Centre Haut-Rhin.

Des administrés ont usé de leur assurance protection civile à l'encontre de la Commune afin de la faire procéder à la taille ou à l'enlèvement des platanes sur le parking de la salle polyvalente. Ces arbres endommageraient leur grange. Le Maire rappelle que c'est également aux propriétaires d'entretenir leurs bâtiments lorsqu'ils sont très anciens. Il rappelle que la commune procède à la taille des arbres tous les deux ans par l'entreprise « +de Vert ».

Pour éviter les coupures de courant cet hiver, un effort est demandé aux collectivités.

La commune a décidé de maintenir les décorations de Noël, mais elles seront éteintes en même temps que l'éclairage public, de 23h à 5h.

D'autres points pour faire des économies d'énergie sont encore à l'étude.

Publication le 4 octobre 2022

Le Maire,
Stéphane SENEZ